



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 24 mars 2022

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 8

OBJET :

DE-CDE-22-03-1-4)

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS RELATIFS A DES MINI-SEJOURS DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS DURANT L'ETE 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre mars à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme SERVIAN, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE, M. CHARDON, M. RIBET, M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, Mme ODDON, M. CAMELOT, Mme DERAY, Mme VERMANT, M. GAGNY, Mme FOURNIER.

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant la volonté de la Caisse des écoles d'organiser des mini-séjours pour les enfants des accueils de loisirs durant les vacances d'été 2022 ;

Considérant les propositions faites par la ligue de l'Enseignement de Normandie et l'association Bourgogne Franche-Comté Séjours (BFCS) ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : : Approuve les contrats pour les mini-séjours suivants :

- du lundi 11 au vendredi 15 juillet 2022 avec la ligue de l'Enseignement de Normandie, au centre « Les sables d'Or » à Gouville-sur-Mer (50-La Manche) qui accueillera un groupe de 27 enfants et 5 adultes accompagnateurs, pour un montant total de 5 850 € TTC.

- du lundi 11 au vendredi 15 juillet 2022 avec l'association Bourgogne Franche-Comté Séjours (BFCS), au centre d'hébergement « Le Croux » à Saint-Léger-sous-Beuvray (71-Saône-et-Loire) qui accueillera un groupe de 23 enfants et 5 adultes accompagnateurs, pour un montant total de 5 220,47 € TTC.

ARTICLE II : Autorise Madame la Présidente de la Caisse des écoles à signer lesdits contrats, ainsi que tous les documents et actes en résultant.

ARTICLE III : Les dépenses seront prélevées sur les crédits du budget de la Caisse des écoles inscrits aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé

Accusé Réception en Préfecture : 094-269400867-20220324-lmc1H9538H1-DE Date de réception en Préfecture : 25/03/2022 Date de Publication : 28/03/2022
